



GRAND EST

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FORMATIONS SYNDICALES 2021

SPÉCIAL SECTEUR JURIDIQUE

**SE FORMER
POUR AGIR**

**POUR
CONSTRUIRE**

ENSEMBLE SOYONS ACTEURS DE NOTRE AVENIR



GRAND EST

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**Union Régionale
Interprofessionnelle
CFDT Grand Est
Secteur formation**

6 rue Mon Désert

54000 Nancy

☎ 03 83 39 45 00

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

Imprimerie :

IBS Schiltigheim

Directeur de publication :

Dominique TOUSSAINT

GRANDEST.CFDT.FR

“

ÉDITO

Après une année 2020 plutôt chaotique à tous les niveaux, nous espérons que 2021 nous permettra de reprendre notre activité de façon à répondre au mieux à vos besoins de formation.

Si lors du 1^{er} confinement, pris de court par la situation, nous avons annulé de nombreuses sessions, lors du second nous avons essayé d'en maintenir par visio lorsque les modules nous ont permis d'animer sous cette forme et que nous avons des animateurs disponibles pour relever le défi. Il reste encore un certain nombre d'ajustements à mettre en œuvre, mais les premiers retours sont positifs.

Ainsi, nous avons décidé pour 2021 de programmer des sessions en visio. Celles-ci pourront permettre la rencontre de militants de l'ensemble du territoire Grand Est, sans pour autant mettre tout le monde sur les routes et générer des coûts importants.

Ainsi, nous pourrons aussi maintenir des sessions qui, jusqu'à présent, n'ont pas recueilli le nombre d'inscriptions nécessaire à leur maintien.

Nous pourrons développer de nouvelles thématiques sur des moments courts et qui répondent à des besoins ponctuels.

Comme le laisse prévoir de nombreux indicateurs, la situation économique dégradée risque d'avoir un impact important sur l'emploi. Les militants devront faire face pour éviter au maximum les licenciements et le cas échéant agir dans l'accompagnement des salariés dans leur reconversion. Des outils et des méthodes peuvent être mobilisés, la formation dispensée en visio peut nous permettre leur appropriation.

La formation syndicale est une priorité pour l'URI Grand Est, comme pour l'ensemble de la CFDT.

Nous espérons, par les propositions de ce catalogue, répondre au mieux à vos besoins d'acquisition de compétences, de partage de pratiques syndicales, et vous aider à être encore plus performants dans vos mandats et vos engagements au sein de la CFDT et contribuer à son développement.

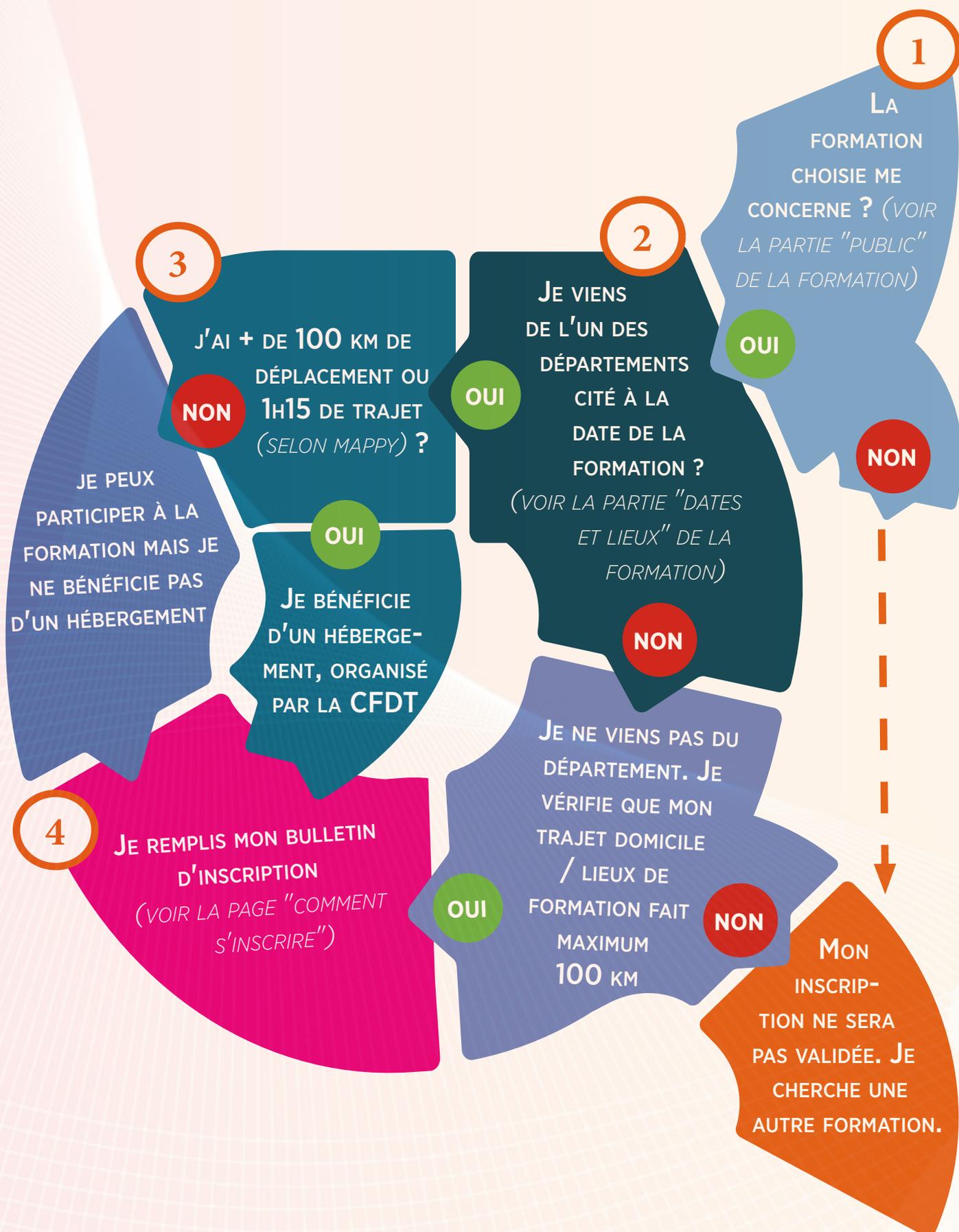
En attendant de vous retrouver lors de sessions de formation en présentiel ou en visio, prenez soin de vous et des vôtres. Ce virus, qui nous embête depuis presque une année, n'a pas terminé de circuler.

Sabine Gies

Responsable de la formation syndicale

”

AVANT DE M'INSCRIRE, JE ME QUESTIONNE



SOMMAIRE - FORMATIONS JURIDIQUES

5 **Panorama des sujets CPH**

6 **Modification du contrat de travail**

7 **Actualités juridiques**

8 **Défenseurs syndicaux**

9 **Harcèlement moral et discrimination**

10 **Fiches pratiques**

Comment s'inscrire, coût et financement de la formation

Droits à congés, modèles de lettres, etc...

Bulletin d'inscription

DÉCOUVREZ LE SITE
des élus CFDT



mon réseau militant

<http://arc.cfdt.fr>

CETTE FORMATION DOIT PERMETTRE AUX NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES D'ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES DE BASE, INDISPENSABLES POUR EXERCER LEURS MISSIONS, DANS LES VALEURS ET LES POSITIONS DE LA CFDT.

PROGRAMME

- Appréhender la notion de contrat de travail
- Découvrir les modes de ruptures du contrat de travail
- Découvrir les principales règles d'exécution du contrat de travail

PUBLIC

NOUVEAUX Conseillers prud'hommes désignés en 2019 et 2020

DATES ET LIEUX

- 10 au 12 mars : lieu selon l'origine géographique des inscrits

DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :
page 15 Conseiller prud'homme



MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL



OBJECTIF :

Appréhender la notion de modification du contrat de travail

PROGRAMME :

- Connaître les procédures de mise en place de la modification du contrat de travail
- Identifier les incidences du refus de la modification du contrat de travail
- Connaître les modifications du contrat de travail d'un salarié protégé
- Évaluer l'impact d'un accord collectif, d'un usage ou engagement unilatéral de l'employeur

PUBLIC

Conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié

DATES ET LIEUX

- 28 au 30 avril Nancy (54, 88)
- 10 au 12 mai Mittelwihr (67, 68)
- 19 au 21 mai Metz (57)
- 26 au 28 mai Schiltigheim (67)
- 2 au 4 juin Saint Dizier (10, 52, 55)*
- 7 au 9 juin Châlons (08, 10, 51, 52, 55)*

INTERVENANT

ABP*

DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct aux modèles de lettres :

page 15 Conseiller prud'homme

page 16 Défenseur syndical

page 17 Conseiller du salarié



FAIRE LE POINT SUR L'ÉVOLUTION DU DROIT DU TRAVAIL ET DE LA JURISPRUDENCE

PROGRAMME

Les thèmes abordés seront différents entre le 1^{er} semestre et le 2^{ème} semestre, en fonction de l'actualité du moment, des sujets proposés par les militants. Nous vous invitons à venir aux deux sessions.

PUBLIC

Conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié

DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct aux modèles de lettres :
page 15 Conseiller prud'homme
page 16 Défenseur syndical
page 17 Conseiller du salarié



TOUTES LES SESSIONS SONT EN VISIO

- 11 juin
- 15 juin
- 16 juin
- 21 juin
- 22 juin
- 28 juin
- 6 décembre
- 9 décembre
- 10 décembre
- 14 décembre
- 15 décembre
- 16 décembre

FORMATION EN VISIO

Limitée à 15 participants par session



LE DÉFENSEUR SYNDICAL EST DÉSIGNÉ POUR CONSEILLER, ASSISTER ET ASSURER LA DÉFENSE DES SALARIÉS DEVANT LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES, À TOUTES LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE.

OBJECTIFS

Connaître les différentes phases de la défense juridique CFDT : l'accueil, la place et le rôle du syndicat dans le processus

PROGRAMME

- La constitution du dossier de défense
- Les conclusions et la plaidoirie

PUBLIC

Défenseurs syndicaux n'ayant pas encore suivi la formation

DATES ET LIEUX

- 16 au 19 février : lieu selon l'origine géographique des inscrits

DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :
page 16 Défenseur syndical



HARCÈLEMENT MORAL ET DISCRIMINATION



PROGRAMME

- S'approprier la définition du harcèlement moral et de la notion de discrimination
- Identifier le cadre juridique qui les encadre en droit français et en droit européen
- S'approprier les différences entre le droit civil et le droit pénal sur ces questions
- Identifier les sanctions possibles

PUBLIC

Conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié

DATES ET LIEUX

- 15 au 17 septembre Metz (57)
- 27 au 29 septembre Châlons (08, 10, 51, 52, 55)*
- 29 septembre au 1^{er} octobre Mittelwihr (67, 68)
- 6 au 8 octobre Saint Dizier (10, 52, 55)*
- 12 au 14 octobre Schiltigheim (67)
- 8 au 10 novembre Nancy (54, 88)

INTERVENANT

ABP*

DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct aux modèles de lettres :

page 15 Conseiller prud'homme

page 16 Défenseur syndical

page 17 Conseiller du salarié



- 1 **JE REMPLIS LE BULLETIN D'INSCRIPTION** (*téléchargeable aussi sur le site CFDT Grand Est*) après avoir choisis ma formation et vérifié mon parcours "Avant de m'inscrire, je me questionne" en page 4. J'indique mon **adresse mail personnelle de façon lisible** afin de permettre la transmission des documents. Je mets l'adresse du secteur formation en "non spam".
- 2 **JE FAIS VALIDER MA FORMATION PAR MON SYNDICAT** d'appartenance en lui transmettant mon bulletin d'inscription rempli.
- 3 **J'ENVOIE MON BULLETIN D'INSCRIPTION** par mail à :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

ou

URI CFDT GE - Secteur formation

6 rue Mon Désert

54000 Nancy

- 4 **JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR** (*privé ou public*) au plus tard 30 jours avant la date de la session (*sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d'entreprise*). De 15 jours, si la session est de 1 à 2 jours pour les conseillers prud'hommes et les défenseurs syndicaux.

Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute d'avoir déposé une demande dans les temps.

- 5 **JE REÇOIS UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DU SECTEUR FORMATION**, après validation par le syndicat.
- 6 **JE REÇOIS MA CONVOCATION PAR MAIL, 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, qui me confirme la date, l'heure ainsi que le lieu de la formation.
- 7 **JE M'ENGAGE À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION**. Je préviens le secteur formation par mail en cas d'annulation ou de retard.
- 8 **JE FOURNI UN IBAN AU PLUS TARD LE JOUR DE LA FORMATION** pour le remboursement des frais qui se font uniquement par virement. **Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 8 jours après la session.**
- 9 **JE REÇOIS UNE ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective, par mail après le stage. Je la transmets à mon employeur.

DÉPLACEMENT



PRISES EN CHARGE

La CFDT prend en charge à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

L'hébergement sera privilégié au delà de 100 km ou 1h15 de trajet dans un soucis de sécurité.

LIEUX

Peuvent participer dans les lieux de formation indiqués dans le catalogue :

- **les militants habitant dans les départements cités,**
- **les militants habitant dans un département limitrophe, à condition que le trajet domicile / lieu de formation n'excède pas 100 km.** Au delà, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

TAUX DE REMBOURSEMENT

- 0,22 € / km pour 1 personne dans la voiture,
- 0,30 € / km pour 2 personnes dans la voiture,
- 0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,
- sur la base d'un aller-retour en 2^{ème} classe sur présentation des billets de train.
- Parking : dans la limite de 5€/jour par voiture maximum.
- Pas de remboursement des frais de taxi.
- Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5€.

HÉBERGEMENT ET REPAS

GRÂCE À SON RÉSEAU, LA CFDT SE CHARGENT DES RÉSERVATIONS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS POUR QUE LA PARTICIPATION À LA FORMATION SE PASSE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

HÉBERGEMENT

La CFDT se charge de la réservation !



La CFDT réserve et prend en charge l'hébergement **lorsque le trajet domicile / lieu de formation est de plus de 100 km ou plus d'1h15**, en chambre double, dans un lieu défini par elle.

La demande d'hébergement doit être faite au moment de l'inscription. Les demandes faites moins de 30 jours avant la formation, ne seront pas prises en charge.

REPAS

La CFDT organise la restauration !



La restauration du midi est organisée et prise en charge directement par la CFDT. Aucun remboursement ne sera opéré.

Il n'y a pas de prise en charge de boissons alcoolisées.

La CFDT prend en charge les frais de **repas du soir** s'ils ne peuvent être pris dans le lieu d'hébergement. À hauteur de 17,50 € par stagiaire, sur présentation du justificatif.

LES DROITS À CONGÉS C.F.E.S.S.

Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale

POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

CODE DU TRAVAIL : ARTICLES L2145-1 À L2145-13

DURÉE DU CONGÉ

- **12 jours par an** par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise.
- **6 jours supplémentaires** pour les salariés animateurs de formation d'un organisme agréé ou appelés à exercer des responsabilités syndicales.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également.

Le CSE peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des élus suppléants et des délégués syndicaux de l'entreprise.

Code du travail : article L 2325-43

MAINTIEN DU SALAIRE

Secteur privé : l'employeur a obligation de maintenir la rémunération totale du participant à la formation. *Code du travail : article L 2145-6*

ASSIMILATION À DU TRAVAIL EFFECTIF

La durée du congé ne peut pas être imputée sur celle du congé payé annuel.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail (sur le trajet domicile/lieu de stage et pendant la durée de celui-ci). La durée du congé de formation est assimilée à une durée de travail effectif, pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail : droits à congés payés, aux prestations d'assurances sociales et familiales.

Code du travail : article L 2145-10

LÉGISLATION SUR LE CONGÉ DE FORMATION

CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.

Cependant, l'organisme qui dispense la formation doit être agréé. C'est le cas de la CFDT.

(JORF n°0005 du 6 janvier 2019).

LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

30 jours minimum avant le début de la formation.

Code du travail : article R 2145-4

Voir pages suivants pour les particularités pour les CPH et les défenseurs syndicaux

LE DÉLAI DE RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR

Secteur privé : 8 jours à compter de la réception de la demande. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé.

Code du travail : article R 2145-5

LES CAS DE REFUS ET OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

Secteur privé

S'il peut démontrer que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande, l'employeur doit notifier et motiver son refus à l'intéressé, après avis conforme de CSE. Les demandes déjà différées précédemment doivent être satisfaites en priorité. Pour contester un refus injustifié, saisir le bureau de jugement du conseil des Prud'hommes qui statuera en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

Code du travail : article L 2145-11.

CONSEILLERS PRUD'HOMMES

L'ARTICLE L 1442-2 DU CODE DU TRAVAIL FAIT OBLIGATION AUX EMPLOYEURS D'ACCORDER DES AUTORISATIONS D'ABSENCE AUX MEMBRES D'UN CONSEIL DE PRUD'HOMMES, SALARIÉS DE LEURS ENTREPRISES.

DURÉE DU CONGÉ

Ces demandes d'autorisations d'absence sont faites par le salarié et accordées obligatoirement dans la limite de six semaines au titre de la formation continue, par mandat. Elles peuvent être fractionnées.

Par ailleurs, l'article D 1442-7 du code du travail limite la durée totale d'absence d'un conseiller prud'hommes pour sa participation à un ou plusieurs stages, à deux semaines au cours d'une même année civile.

DÉLAIS DE DÉPÔT

Au moins trente jours à l'avance, en cas de durée d'absence égale ou supérieure à trois journées de travail consécutives ;

Au moins quinze jours à l'avance dans les autres cas.

Cette information précise la date, la durée et les horaires du stage ainsi que le nom de l'établissement ou de l'organisme responsable.

MAINTIEN DU SALAIRE

Les conseillers prud'hommes ne doivent subir aucune perte de salaire du fait de leur participation à un stage de formation. Le conseiller prud'homme étant un salarié, il a droit à ce titre, et en sus, aux jours de formation dans le cadre du CFESS.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , de 9h à 17h, en vue de participer à une session de formation pour les élus prud'homme, conformément aux dispositions de l'article L 1442-2 et D 1442-7 du Code du Travail. Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'ISE-FOJ CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

DÉFENSEURS SYNDICAUX

L'EMPLOYEUR ACCORDE AU DÉFENSEUR SYNDICAL DES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LES BESOINS DE SA FORMATION DANS LA LIMITE DE DEUX SEMAINES PAR PÉRIODE DE QUATRE ANS SUIVANT LA PUBLICATION DE LA LISTE DES DÉFENSEURS SYNDICAUX SUR LAQUELLE IL EST INSCRIT.

LE CONGÉ EST À DÉPOSER **30** JOURS À L'AVANCE, POUR UNE ABSENCE AU MOINS ÉGALE À TROIS JOURNÉES DE TRAVAIL CONSÉCUTIVES ; AU MOINS **15** JOURS À L'AVANCE DANS LES AUTRES CAS.

CESES ABSENCES SONT RÉMUNÉRÉES PAR L'EMPLOYEUR. ARTICLE L 1453-7.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION DÉFENSEURS SYNDICAUX

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , en vue de participer à une session de formation pour les défenseurs syndicaux, conformément aux dispositions de l'article L 1453-7 du Code du Travail.

Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

CONSEILLERS DU SALARIÉ

LES SALARIÉS QUI EXERCENT LES FONCTIONS DE « CONSEILLER DU SALARIÉ » BÉNÉFICIENT D'UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ AU CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE PUISQUE, SELON L'ARTICLE L 1232-12, L'EMPLOYEUR NE PEUT PAS REFUSER LE DÉPART EN CONGÉ.

AINSI, IL ACCORDE AU CONSEILLER DU SALARIÉ, SUR LA DEMANDE DE CE DERNIER, DES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LES BESOINS DE SA FORMATION DANS LA LIMITE DE DEUX SEMAINES PAR PÉRIODE DE TROIS ANS SUIVANT LA PUBLICATION DE LA LISTE DES CONSEILLERS PAR LE PRÉFET, SUR LAQUELLE IL EST INSCRIT.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale (CFESS), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise. Je vous précise qu'il s'agit d'un stage organisé par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, habilitée par l'Institut d'Études et de Formation Syndicales (ICEFS), à dispenser les formations au titre de ces articles.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

nous

un lien

indissociable



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



partenariat@macif.fr

Essentiel pour moi

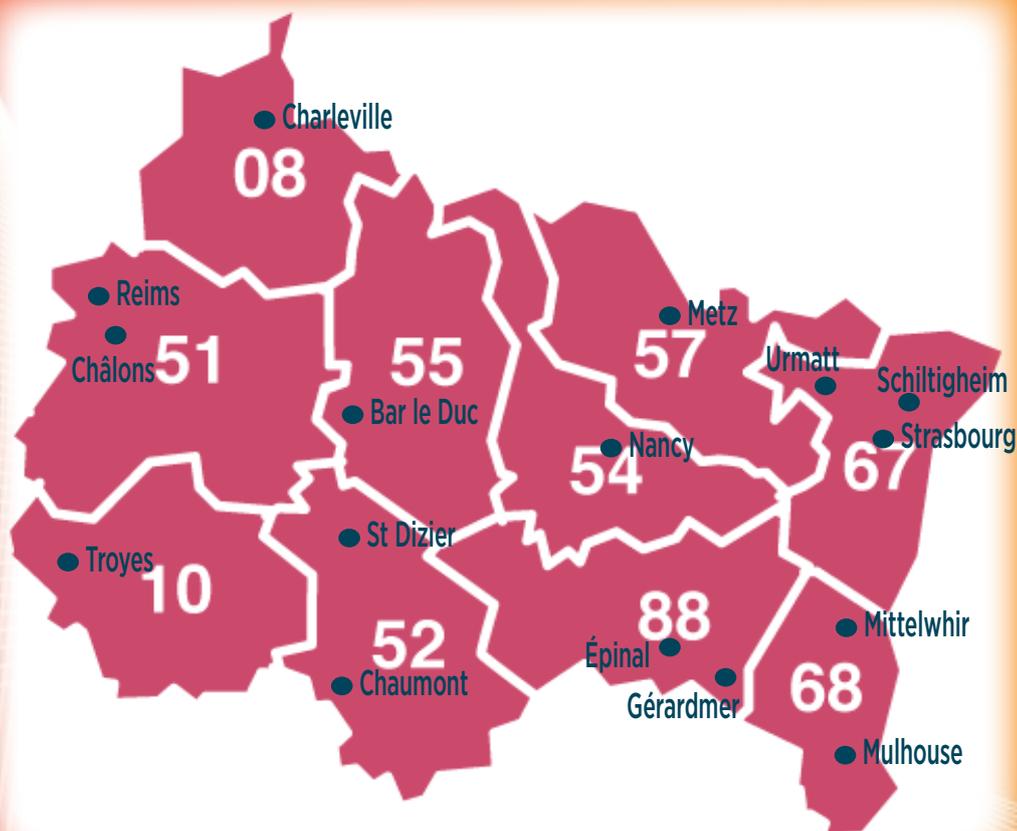
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

PRISE DE NOTES

A series of 25 horizontal dotted lines for taking notes.

SE FORMER POUR AGIR

DANS LE GRAND EST



Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est
Secteur formation

6 rue Mon Désert 54000 Nancy

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

GRANDEST.CFDT.FR

BULLETIN D'INSCRIPTION 2021



SESSION CHOISIE

Nom de la session : _____

Date(s) de la session : _____

STAGIAIRE

Homme

Femme

N° NPA* : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. perso : _____ Tél. prof : _____ poste : _____

Portable : _____ Date de naissance : _____

Courriel : _____ @ _____

Mon mandat syndical :

Je sollicite un hébergement :

POUR RAPPEL :

_ moins de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement n'est pas pris en charge par la CFDT

_ plus de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement est organisé et payé par la CFDT

En signant ce formulaire, je soussigné(e)

- prend l'engagement de participer à la totalité de la formation
- j'accepte que mes coordonnées (*nom, prénom, ville, mail et téléphone*) soient transmises aux participants de la formation afin de faciliter le co-voiturage

Date :

Signature du (de la) stagiaire :

